

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Bac-general-et-technologique-2021-nous-voila-enfin-fixes>



école & société

Bac général et technologique 2021 : nous voilà enfin fixés

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 22 janvier 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministre a annoncé le 21 janvier ses décisions sur la session 2021 du bac général et technologique. Sous la pression de la crise sanitaire et des demandes des représentants de la communauté éducative, il a finalement renoncé aux épreuves de spécialité prévues à la mi-mars. Plutôt que de les reporter en fin d'année, il fait le choix du contrôle continu. Il maintient (pour l'instant) les épreuves terminales en apportant quelques adaptations. Retour sur ces annonces et sur leurs conséquences.

C'est aux alentours de 21 heures jeudi soir que les premiers mails sont arrivés sur les boîtes académiques des enseignants en lycée. Pour une fois, le ministre a pensé à s'adresser à eux avant de s'adresser aux médias. Dommage cependant qu'il ait oublié une fois encore les professeurs-documentalistes et les CPE, comme si ces derniers n'étaient pas concernés par l'organisation des examens !

Pas d'épreuves de spécialité en mars

L'annonce principale, celle qui était attendue de toute la communauté éducative, c'est le renoncement aux épreuves de spécialité en mars. C'est désormais acté, enfin ! Car la pression était très forte, en particulier depuis la rentrée de janvier avec des appels appuyés à un retour des terminales à 100 % malgré la crise sanitaire et la circulaire du 15 janvier promouvant des stages de préparation aux épreuves pendant les vacances d'hiver ! Dans tous les enseignements, le constat était le même : impossible de boucler le programme (même limitatif) dans des conditions pédagogiquement acceptables pour la mi-mars.

Quant à nos collègues CPE, ils se demandaient bien comment ils allaient pouvoir, en pratique, organiser les épreuves tout en accueillant les élèves des autres niveaux comme cela était préconisé par la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco).

Le choix du contrôle continu

Mais le soulagement est de courte durée... Car le ministre n'a pas fait le choix du report en juin mais celui du contrôle continu.

Ce choix, c'est celui de la sécurisation. En effet, c'est le seul qui tient quelles que soient les circonstances sanitaires. C'est aussi la garantie que les évaluations porteront bien sur ce qui a été travaillé, ce qu'un sujet national, même avec des exercices au choix, ne permet pas.

Mais ce choix, c'est aussi celui d'une lourde responsabilité confiée aux enseignants : assurer une évaluation pertinente et équitable dans le cadre d'un nouvel enseignement et donc sans aucun repère partagé.

Dans son courrier, le ministre annonce « un cadre robuste et précis » avec un guide de l'évaluation conçu par l'Inspection générale. Ce guide arrivera bien tard, voire trop tard : fin janvier, on a pratiquement bouclé les notes du deuxième trimestre.

Quant à l'incitation à tenir des épreuves « maison » calquées sur celles qu'il vient de supprimer, elle paraît pour le moins surprenante.

S'il s'agit, comme le ministre l'affirme, de gagner du temps pour les apprentissages (ce que nous souhaitons tous), ce n'est pas le moment de promouvoir des modalités d'évaluation chronophages.

Les demandes du SE-Unsa

Dès la réunion du Comité de suivi de la réforme du mois de mai 2020 et en anticipation d'un rebond de la pandémie pour cette année scolaire, au SE-Unsa, nous avons milité pour que le travail sur le contrôle continu soit une priorité

à tous les niveaux de l'institution (établissements, inspections, formation continue...).

Nous avons proposé un travail collectif dans les lycées, par équipes disciplinaires, en conseil pédagogique, accompagné par les corps d'inspection débouchant sur un protocole d'évaluation certificative partagé. Pour mener ce travail à bien, nous avons demandé du temps libéré. Nous n'avons pas été entendus. Pas d'impulsion forte de notre hiérarchie, sans doute muselée par la détermination du ministre à maintenir les épreuves de mars. Maintenant, il va falloir travailler dans l'urgence et sous forte contrainte à une harmonisation qui aurait pu et dû être largement anticipée et accompagnée.

Les épreuves terminales maintenues

À ce stade, le ministre annonce le maintien des épreuves terminales et de leur calendrier. Il annonce toutefois des adaptations bienvenues :

- En philosophie, trois sujets de dissertation qui porteront sur des notions distinctes
- Pour l'oral de français, 14 textes (dont au moins 3 extraits des oeuvres intégrales au programme par objet d'étude) en voie générale et 7 textes en voie technologique (dont au moins 3 textes issus de l'objet d'étude *littérature des idées* et au moins un par autre objet d'étude).

Le Grand oral, nouvelle épreuve que le ministre considère comme emblématique de sa réforme, est maintenu à l'identique. Nous en avons critiqué sa définition qui en fait une « performance », plutôt que l'aboutissement d'un projet inscrit dans la durée. Nous nous sommes également inquiétés du retard pris dans la formation des enseignants. Des ressources viennent d'être publiées. On apprécie la focale portée sur la pédagogie active et la construction des compétences tout au long du cycle, mais ces aspects relèvent encore de vœux pieux. Pour l'heure, les professeurs ont besoin de formations adaptées et d'un horizon clair et dégagé, ce que facilitera peut-être l'annulation des épreuves nationales de mars.

Malgré ces aménagements et ces ressources, les inquiétudes subsistent sur le Grand oral, sa préparation et les inégalités qu'il peut engendrer chez les élèves.